

LE PROJET : LA SOCIETE DE LA DIGNITE

On vient de le voir, la Polynésie française s'est progressivement installée dans une société marquée essentiellement par des éléments d'indignité grave, qui hypothèquent lourdement son avenir, du moins si rien n'était fait pour les corriger.

L'évidence en la matière est de porter notre regard sur l'avenir sans chercher à reconstruire ou à retrouver le modèle de développement qui a prédominé durant les quarante dernières années. Tous les paramètres qui ont permis la mise en œuvre de ce modèle ont disparu avec notamment l'arrêt de la « guerre froide » et la montée des conflits régionaux, la crise de l'Etat providence en France et ailleurs. Les nouvelles attentes du corps social et des générations montantes, les développements technologiques les plus récents et ceux promis à un bel avenir, les préoccupations écologiques et environnementales qui conditionnent largement la survie de la planète, donc la nôtre même, la mondialisation et l'émergence d'un système concurrentiel entre les nations, les économies, les cultures... sont les nouveaux paradigmes qui doivent guider notre réflexion.

L'autre vérité est que la construction de ce devenir ne pourra plus nous être imposée de l'extérieur, eu égard notamment à notre statut d'Autonomie et à notre aspiration profonde à agir en premiers responsables de notre destin. Il sera essentiellement le fruit de choix réfléchis qu'il nous faut faire et assumer en propre, dans le double respect de notre appartenance au monde océanien du Pacifique et à un grand ensemble politique, humain, économique, culturel... : la France mais aussi l'Union européenne.

*

Face aux indignités que nous avons constatées, à ce sentiment de honte devant tant de recul et de misère qui nous étreint et nous révolte, nous nous trouvons donc aujourd'hui condamnés à imaginer par nous-mêmes et à mettre en œuvre un nouveau modèle de développement³⁶⁰. Il doit être à la fois soucieux de nos meilleurs acquis et plus conforme que jamais à nos valeurs polynésiennes et océaniques d'entraide. Il doit répondre à nos besoins, à nos capacités, à nos choix de vie, à la géographie et à la préservation des ressources naturelles de notre territoire, à la vision que nous avons de notre avenir. Oui, nous devons trouver une synthèse originale tirée de nos valeurs propres et du meilleur pour nous de l'expérience d'autrui, une voie qui nous est personnelle, et en aucun cas la reproduction à l'identique d'un schéma de société et d'un référentiel qui nous sont étrangers et que l'on plaquerait chez nous.

³⁶⁰ A cet égard, nous partageons bien le même constat que François Jairaj Paul-Pont dans un essai récent (« Et si on devenait raisonnables – Essai de philosophie économique pour un autre paradigme en Polynésie française » - En Avant ! Editions – 2 011), et que résume ainsi Hubert Reys dans sa préface : « *la Polynésie apparaît comme une caricature de la situation de la métropole : une économie artificielle, soutenue par des transferts massifs de la métropole et fondée sur la consommation des ménages.* », mais pas nécessairement l'identification indistincte des politiques polynésiens comme seuls responsables de la situation présente – « (...) *l'économie locale va de mal en pis, et les incontestables atouts dont disposait le pays sont mis à mal par une classe politique gouvernée par « l'Ubris »* » -, cette question de la responsabilité nous semblant en effet devoir appeler une réponse plus complexe que celle-ci (cf. « une gouvernance en déshérence » ci-dessus).

Ceci postule évidemment que nous tirions lucidement les leçons du passé et que nous soyons dans des conditions morales positives qui ont pour nom : imagination, civisme, respect, dialogue, sens de l'effort, courage, esprit de solidarité et de partage, volontarisme et confiance en soi et dans le groupe, loyauté, usage de notre libre arbitre...

La culture de ces valeurs est demain une dimension intrinsèque et l'objectif du travail des dirigeants, mais aussi des exigences de chacun dans **la société de la dignité** que nous appelons ardemment de nos vœux.

*

Après le rappel historique de l'introduction et l'état des lieux, dans cette partie, nous préciserons donc les contours généraux de la **société de la dignité** au travers de nos choix de :

- ✓ demeurer dans l'Ensemble national et associé à l'Europe ;
- ✓ construire une société de l'Initiative et d'encourager l'esprit d'entreprise ;
- ✓ placer la puissance publique au service de cette société de l'Initiative.

Dans la partie suivante, avant la conclusion, nous indiquerons les contenus plus précis de ce modèle de société que nous souhaitons pour la Polynésie française.

*

* *

Au moment où Oscar Temaru a su convaincre des élus se réclamant cependant de la mouvance autonomiste d'adhérer à sa démarche d'engager un processus de réinscription de la Polynésie française sur la liste de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U) des territoires non autonomes à décoloniser, première étape institutionnelle vers la concrétisation de son rêve d'indépendance, il nous semble important de réaffirmer haut et fort que notre option politique fondamentale est un choix raisonné et sans ambiguïté, celui de demeurer ancré au sein de l'Ensemble national plutôt que tout autre³⁶¹.

Pourquoi un tel choix ?

Un choix dicté par des liens historiques forts :

Les fondements de ce choix sont multiples :

1. La Polynésie française, à l'instar d'autres pays à l'époque, a été le théâtre d'un fait colonial évident. Celui-ci fut, à l'origine, lié à l'arrivée des premiers missionnaires protestants anglais, ceux émanant de la London Missionary Society (L.M.S). Il s'est ensuite renforcé avec la venue à *Mangareva* (Gambier) des premiers missionnaires catholiques français, alors interdits par la L.M.S de présence à Tahiti. Il s'est alors encore aiguisé par la lutte d'influence sur le pouvoir royal de ces deux communautés religieuses. Ce n'est que dans un second temps que la France, face à l'empire britannique qui avait déjà pris pied en d'autres lieux du Pacifique, s'imposera définitivement à Tahiti avec l'appui des Pomare. Ce fait colonial, comme tout fait de même nature, fut évidemment dommageable pour la société traditionnelle polynésienne. Cependant, la pensée et l'œuvre civilisatrice de la France ont depuis largement apporté à notre pays des avancées patentes dans tous les domaines, à commencer par ceux du développement, de la santé et de l'éducation. Ceci a contribué à gommer les aspérités les plus choquantes de la colonisation.

³⁶¹ Sachant qu'Oscar Temaru, au gré de ses coups de cœur du moment, a souvent pris en exemple d'autres pays méritoires que la France, dont les Etats-Unis ou la Nouvelle Zélande, Anthony Géros allant même jusqu'à déclarer à propos de la Chine, terre pourtant reconnue comme fonctionnant sur un modèle non démocratique et connue comme portant des atteintes répétées aux droits de l'homme, lors du débat portant sur la résolution tendant à la réinscription de la Polynésie française sur la liste de l'Organisation des Nations Unies des territoires non autonomes à décoloniser : « *les Chinois doivent être pris en exemple au point de vue économique, culturel et politique* » (source : « La Dépêche de Tahiti » - édition du 19 août 2 011, page 23).

2. La France demeure une puissance de référence³⁶² dans le monde, par ses valeurs culturelles et démocratiques, la force de sa démographie³⁶³, celle de son économie³⁶⁴ et de son innovation technique et technologique, sa capacité à assurer notre sécurité collective intérieure et vis-à-vis de l'extérieur, son appartenance au grand ensemble sociétal, économique, politique, militaire,... que constitue l'Union européenne, dont elle est l'un des moteurs principaux.
3. Nos liens historiques, que représente notamment le sacrifice de nos anciens sur les champs de bataille de la Grande guerre de 1914 - 1918, de la Seconde guerre mondiale, et d'autres conflits plus localisés, économiques, notre modèle de société avancée, plaident en faveur de notre attachement à l'égard de la France.
4. En réservant à l'Etat la charge entière des dépenses régaliennes (armées, police, diplomatie, monnaie, justice)³⁶⁵, l'Autonomie épargne à chaque Polynésien de devoir supporter, dans ses impôts, une part de ces charges. Et ceci d'autant que le niveau global des prélèvements obligatoires est ici déjà très lourd³⁶⁶.
5. Le monde contemporain et futur est de plus en plus ouvert. Il offre ou impose la possibilité de migrer, de se déplacer toujours plus. Dans ces conditions, la détention par les Polynésiens, les jeunes plus particulièrement, d'un passeport français et européen, reconnu de par le monde et garanti par un réseau diplomatique développé, est une assurance de sécurité. Ceci est un atout que peu de petits Etats peuvent revendiquer aujourd'hui et que ne serait pas susceptible d'offrir à l'équivalent, un éventuel passeport *maohi* d'un futur micro Etat baptisé « *Maohi Nui* ».
6. La possibilité qui nous a été accordée à partir de 1 984 de faire reconnaître par la République notre identité propre, notre langue, notre culture, la garantie et l'accompagnement de notre développement, notre capacité de nous gouverner librement et démocratiquement dans le cadre d'un statut de décentralisation parmi les plus avancés de l'Ensemble national, sans doute encore perfectible... sont autant d'éléments positifs.

³⁶² Depuis 2 005, la France est placée au cinquième rang mondial, derrière la Chine (source : magazine « Capital », n° 239 – août 2 011, page 50).

³⁶³ Le taux de fécondité en France est « (...) élevé et (...) stable depuis vingt ans : il atteint aujourd'hui 2,01 enfants par femme, contre 1,4 en Espagne, 1,38 en Italie et 1,36 en Allemagne. Mieux, avec 858 000 naissances en 2 010 pour 545 000 décès nous sommes l'un des seuls Etats de la vieille Europe où le seuil de renouvellement des générations est assuré sans même prendre en compte l'immigration ». Ceci est le résultat d'une politique familiale très soutenue : « chaque année, l'Etat consacre plus de 70 milliards d'euros, soit 3,8 % du P.I.B, aux allocations familiales, congés parentaux, prestations d'accueil au premier enfant, quotient familial et autres coups de pouce au biberon » (source : magazine « Capital », n° 239 – août 2 011, page 56).

³⁶⁴ « Le niveau de vie des Français (revenu moyen par unité de consommation, hors inflation) a bondi de 17 010 euros [soit 2 029 837 F.CFP] annuels en 1 990 à 22 110 euros [soit 2 638 430 F.CFP] en 2 008. Le salaire moyen a grimpé de près de 10 % et le patrimoine des ménages a été multiplié par trois, pour passer de 300 milliards d'euros en 1 990 à 920 milliards aujourd'hui. Mieux : depuis 2 000, le P.I.B par habitant a grimpé de 23 %. (...) Aujourd'hui, (la France est) la première destination européenne des investissements directs étrangers, loin devant l'Allemagne (41 milliards d'euros en 2 009 contre 24), et la troisième destination mondiale, après les Etats-Unis et la Chine. En 2 009, (...) les entreprises étrangères ont ainsi implanté chez nous 529 filiales et créé 13 298 emplois (+ 2 % par rapport à 2 008) » (source : magazine « Capital », n° 239 – août 2 011, page 50).

³⁶⁵ Voir la note n° 277 ci-dessus.

³⁶⁶ Voir les notes n° 281 et 282 ci-dessus.

Bien évidemment, nous devons être à la hauteur de nos responsabilités pour endiguer toute éventuelle tentation sourde de paternalisme et de gommage de notre personnalité propre.

Sur ces bases, il est donc tout à fait cohérent, tout à la fois :

- ✓ de se féliciter et de pouvoir saisir la proposition exprimée par l'Etat de nous « accompagner (appui technique, audit, assistance...) dans l'élaboration d'un nouveau modèle de développement et la mise en œuvre des politiques publiques déterminantes pour le développement de la Polynésie »³⁶⁷, compte tenu des intelligences qu'il peut rassembler sur ces questions ;
- ✓ et d'exiger que nous menions en propre et dispositions de la totale maîtrise des méthodes employées et des objectifs d'un tel processus de réflexion.

D'autant qu'à bien y réfléchir, nous n'avons pas du tout à rougir de ce que nous avons déjà su faire dans le passé et que nous devons retrouver. Ainsi, nous pouvons justifier d'avoir fait vivre, rendu productif et tenu compte de travaux menés collectivement, parfois hors même la participation de représentants de l'Etat, dans le cadre de séminaires, colloques ou encore assises..., à l'image des travaux ayant abouti à la Charte de développement, à la Charte « Tahiti Nui 2015 », à la Charte de l'éducation ou encore aux Assises de la fiscalité communale...

Nous devons donc tout à la fois agir en personnes adultes et responsables et affirmer, très solennellement, notre libre arbitre lié au principe constitutionnel de libre administration de notre collectivité face à toute forme de néocolonialisme ou contre ce mal français, qui sévit encore sur le territoire métropolitain, le jacobinisme³⁶⁸.

³⁶⁷ Extrait de la lettre commune de François Baroin, ministre de l'économie et des finances, Valérie Pécresse, ministre du budget, et Marie-Luce Penchard, ministre de l'outre-mer à Oscar Temaru, président de la Polynésie française, fixant les conditions de la mise en œuvre de la « dotation d'ajustement exceptionnelle pour la Polynésie française » votée au budget de l'Etat pour soutenir la Polynésie française dans sa crise de trésorerie (« Les Nouvelles de Tahiti », édition du 15 décembre 2 011, page 7).

Voir aussi les notes n° 315 et 357 ci-dessus.

³⁶⁸ D'ailleurs, cette réalité, certains, issus des cadres de l'Etat, la voient clairement dans la polémique engagée en 2 011 par un vice-recteur – qui « fait un tort considérable aux intérêts de la métropole en Polynésie française » - sur le refus du maintien sur place, comme ce fut le cas les années précédentes, de professeurs stagiaires polynésiens et dans la décision unilatérale du ministère de l'Education nationale de ne plus enseigner dans les classes d'examen des établissements polynésiens ce qui constituait jusqu'ici « une avancée majeure dans la voie d'une autonomie bien comprise et d'une reconnaissance de l'identité polynésienne », les « adaptations de programmes » nationaux aux spécificités locales, le signe de « pulsions néocolonialistes de l'Etat français en Polynésie française » et un risque « grave » de « priver les jeunes [polynésiens] de leur histoire, [de] nier leurs racines, [de] refuser leur identité, [de] prolonger la dialectique dominant/dominé (colonisateur/colonisé) » (« Ca suffit ! », lettre ouverte de Michel Lextreyt, inspecteur d'académie honoraire - source : « la Dépêche de Tahiti », édition du 13 septembre 2 011, page 20).

Un choix nous conférant un rôle et une responsabilité particulière dans le Pacifique Sud :

Ne nous méprenons pas : le fait pour la Polynésie française de s'inscrire dans l'Ensemble national lui confère en propre certes des avantages dérivés de la solidarité nationale, mais aussi, et peut être surtout, un rôle et une responsabilité particulière.

Elle est ainsi, à l'égal de la Nouvelle Calédonie et de Wallis et Futuna dans leur bassin, le reflet de la France dans le Pacifique Sud et le relais de ses intérêts et de ses actions, mais aussi de ceux l'Union européenne. C'est ce qui explique que la Polynésie française, depuis 1959, ait bénéficié en retour de ressources substantielles émanant du Fonds européen de développement (F.E.D) pour mener à terme divers grands projets ou programmes utiles à son affirmation³⁶⁹.

C'est aussi ce qui explique que la Polynésie française, qui dispose de la compétence fiscale, ait accordé, de longue date, un régime douanier privilégié aux échanges de biens et services en provenance des pays composant l'Union européenne, dont évidemment, le territoire national. Réciproquement, les exportations polynésiennes bénéficient d'un régime douanier favorable à l'entrée des marchés de l'Union européenne³⁷⁰, parmi les tout premiers au monde.

On relèvera donc négativement, en novembre 2 011, le projet d'Oscar Temaru et de Pierre Frébault, ministre des finances, de « *taxer les produits importés de l'Europe pour équilibrer la section de fonctionnement* » du budget local. C'est le fameux « *curseur fiscal* » cher à Antony Géros, vice-président, pour réaliser l'équilibre du budget pour l'exercice 2 012. Cette volonté, outre son effet inflationniste sur les prix et le risque en retour de mesures de rétorsion et de perte des aides européennes du fonds européen de développement (F.E.D), témoigne d'un changement historique d'attitude, voire d'une défiance à l'égard de la France et de l'Europe. Elle engage une évidente interrogation et inquiétude sur le futur de nos liens et de nos relations d'échanges avec l'Union européenne et la France elle-même. Nous sommes en effet tenus, par la Décision d'association du 27 novembre 2 001, de réserver à l'une et à l'autre le même régime douanier de traitement au titre de nos relations commerciales. Dégrader celui-ci pour l'Union européenne, c'est devoir mener une politique identique pour l'autre, avec pour risque final une pénalisation douanière de nos exportations vers l'Union européenne. C'est surtout engager un mouvement néfaste de repli sur nous-mêmes, lors même que notre salut économique ne peut venir que de notre ouverture au monde et d'une intensification de nos échanges avec celui-ci.

³⁶⁹ Dans le cadre des dix programmations du Fonds européen de développement (F.E.D) s'étant succédés depuis 1959, la Polynésie française a bénéficié d'une enveloppe totale de crédits de 11,241 milliards de F.CFP, pour réaliser des projets et des programmes d'envergure dans divers domaines : équipements routiers, sanitaires, portuaires ; assainissement collectif ; développement agricole, perlicole, de pêche hauturière... ; énergie renouvelable ; recherche scientifique... (source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 9 mai 2 012, page 10).

³⁷⁰ « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 9 novembre 2 011, page 6.

L'objectif que nous soyons en quelque sorte le porte-drapeau de l'influence française et européenne dans le Pacifique Sud, avec la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, nous fut explicitement assigné par le président de la République, Jacques Chirac, en juillet 2 003, lors du 1^{er} Sommet France - Océanie tenu à Papeete avec la participation des représentants de toutes les nations qui meublent ce grand océan³⁷¹.

Cette position a été reprise en 2 008 par la Commission des Communautés européennes, dans le cadre des consultations qu'elle a menées pour le renouvellement, à partir de la fin 2013, de l'actuelle Décision d'association à l'Union européenne intéressant les pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M)³⁷², décision à laquelle la Polynésie française est partie prenante. La Commission a ainsi évoqué « *le potentiel des PTOM comme avant-postes d'importance stratégique, disséminés de par le monde, pour défendre les valeurs de l'Union européenne* »³⁷³.

Force est de constater que si cette mission est toujours d'actualité, elle doit être relancée car elle n'a pas encore trouvé toute sa force et toute sa substance³⁷⁴. Elle ne s'est non plus déclinée en actions continues traduisant une coopération de plus en plus étendue et de plus en plus mutuellement profitable aux Etats de la région, à la France, à l'Europe et *in fine* à la Polynésie française elle-même.

³⁷¹ « *La France souhaite accompagner l'intégration la plus large possible de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis-et-Futuna et de la Polynésie française dans leur environnement régional. (...) Nous souhaitons que la Polynésie française puisse accéder [au] statut [d'observateur au Forum des îles du Pacifique]. La France entend également engager avec les Etats insulaires un partenariat exemplaire, dans le domaine économique et commercial, comme dans celui de la coopération culturelle, scientifique et technique. A cette fin, j'ai souhaité que les exécutifs des collectivités françaises du Pacifique soient désormais vos interlocuteurs privilégiés et qu'ils assurent, en alternance, la présidence du « fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique ». En effet, qui mieux que les élus d'outre-mer peut comprendre vos attentes* » (Jacques Chirac – 28 juillet 2 003 – Papeete).

³⁷² Sont également concernés par la décision d'association, les territoires et pays suivants relevant de la France, du Danemark, des Pays-Bas et du Royaume-Uni : le Groenland, la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, les Terres australes et antarctiques françaises, les îles Wallis-et-Futuna, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Aruba, les Antilles néerlandaises, Anguilla, les îles Cayman, les îles Falkland, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, Montserrat, Pitcairn, Sainte-Hélène et ses dépendances, le territoire de l'Antarctique britannique, les territoires britanniques de l'Océan indien, les îles Turks et Caicos, les îles Vierges britanniques et les Bermudes.

³⁷³ Livre vert sur « l'avenir des relations entre l'Union européenne et les pays et territoires d'outre-mer » – juin 2 008, page 2.

³⁷⁴ Alain Juppé, ministre d'Etat, chargé des affaires étrangères : « *cette région est importante, et c'est vrai qu'historiquement nous l'avons un peu délaissée, puisque si je ne me trompe pas, il n'y a pas eu de visite d'un ministre français des Affaires étrangères ici en Nouvelle Zélande et en Australie également (...) depuis 1 983. (...) Nous avons une volonté réciproque de coopération entre les pays de cette région et la France. La France est présente ici, avec ses territoires de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie et de Wallis-et-Futuna. Je pense que nous avons un rôle à jouer, un rôle positif, dans le développement et dans la recherche d'un modèle de développement plus durable. (...) Et nous sommes très attentifs à la coopération avec tous nos partenaires* » (source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 9 septembre 2 011, page 8).

Pour la Polynésie française, ce travail reste donc encore largement à être conçu, structuré, décliné et mis en œuvre³⁷⁵ ; il est en partie abordé par les propositions du présent Manifeste. Il doit être une des tâches prioritaires revenant au futur président de la Polynésie française, puisque notre statut d'Autonomie lui confère en propre quelques prérogatives fortes en ce domaine³⁷⁶ et que cela est conforme à nos intérêts de nous insérer mieux encore dans notre région.

Dans tous les cas, il suppose l'existence d'une relation forte de confiance et de partenariat entre nous et les représentants de la République, chose que les déclarations³⁷⁷ maintes fois réitérées d'Oscar Temaru de rejet de toute relation de partenariat avec la France rendent définitivement impossible pour lui. Il n'y a dès lors que des autonomistes convaincus pour chercher à s'inscrire dans cette voie bénéfique.

*

A ce jour, les dispositions de l'article 182 du traité des communautés européennes du 25 mars 1957 stipulent que l'association des P.T.O.M à la Communauté « *doit en premier lieu permettre de favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires et leur prospérité, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent* ». Pour réaliser cet objectif, les décisions d'association successives depuis 1964 ont mis en œuvre, grâce à l'instrument financier constitué par le fonds européen de développement (F.E.D), d'une part, des « *actions de coopération pour le financement du développement* », faisant du recul de la pauvreté le thème prioritaire de l'action européenne, et, d'autre part, « *des dispositions relatives à la coopération économique et commerciale* ».

A l'évidence :

- l'évolution économique de la Polynésie française, sous l'effet de dopage de la manne du C.E.P pendant trente années ;

- la responsabilisation accrue des acteurs locaux, du fait du statut d'Autonomie qui lui fut conféré,

ont engendré un déphasage de plus en plus prononcé entre la nature de l'action européenne prioritaire de lutte contre la pauvreté, surtout pertinente à l'endroit des pays A.C.P (Afrique – Caraïbe – Pacifique) aujourd'hui indépendants de leur ancienne puissance coloniale européenne, et nos besoins de soutenir

³⁷⁵ Sachant que la Polynésie française, grâce à son régime d'Autonomie, est déjà largement présente, sous divers statuts (membre, membre associé, observateur...), dans de nombreuses organisations régionales : Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), Communauté du Pacifique (C.P.S), Programme régional océanien pour l'environnement (P.R.O.E), Programme de développement des îles du Pacifique (P.I.D.P), Organisation du tourisme du Pacifique Sud (S.P.T.O), Forum des îles du Pacifique (F.I.P), Commission océanienne des géosciences appliquées (S.O.P.A.C), Commission économique et sociale pour l'Asie-Pacifique des Nations Unies (O.N.U – CESAP), Agence des pêches du Forum, Comité régional pour le Pacifique occidental de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S)... En moyenne, elle contribue chaque année au budget de ces organisations régionales pour plus de 12 millions de F.CFP (12 388 959 F.CFP en 2 010) (source : note d'information du service des relations internationales en date du 26 septembre 2 011).

³⁷⁶ Cf. articles 38 à 42 de la L.O. n° 2 004-192 du 27 février 2 004 modifiée.

³⁷⁷ Cf. note n° 39 ci-dessus.

avant tout la maturité de nos activités économiques et le dynamisme de nos échanges commerciaux extérieurs. C'est ainsi qu'une insatisfaction s'est petit à petit installée entre nous et l'Europe.

Ce sentiment étant de plus en plus partagé avec d'autres P.T.O.M, a émergé entre eux, en 2 003, à notre initiative notamment, la nécessité et l'intérêt de se structurer au sein d'une association des P.T.O.M, l'O.C.T.A (*Overseas Countries and Territories Association*). Ceci devenait une nécessité pour porter une parole commune de défense de nos intérêts spécifiques et promouvoir une rénovation des objectifs et des moyens de la coopération entre la communauté et les P.T.O.M.

La Commission européenne, un temps réticente à entendre cette critique, s'est progressivement ouverte à ces récriminations, compte tenu du sérieux des arguments des P.T.O.M et du travail de lobbying intense mené par l'O.C.T.A. C'est d'ailleurs l'objet même de la procédure de consultation engagée en 2 008 au moyen du « Livre vert relatif à l'avenir des relations entre l'Union européenne et les pays et territoires d'outre-mer »³⁷⁸.

Avec la survenance en fin 2013 du terme de la Décision d'association du 27 novembre 2 001 et son renouvellement, s'ouvre une opportunité pour nous d'obtenir une évolution significative des conditions de notre coopération avec l'Europe, dans un sens plus favorable que jamais au développement et au soutien de nos activités économiques, à la réduction de notre vulnérabilité dans ces domaines, à notre insertion régionale et à la multiplication de nos échanges commerciaux.

³⁷⁸ Voir l'avis n° 49/2 008 du 14 octobre 2 008 du Conseil économique, social et culturel (www.cesc.pf).

Au-delà, les autres rubriques prioritaires dans lesquelles pourrait s'exprimer au mieux cette coopération sont³⁷⁹ :

- ✓ La connaissance, la protection et la mise en valeur de la biodiversité naturelle ;
- ✓ La reconversion énergétique ;
- ✓ La politique maritime, allant de la connaissance, de l'exploration à l'exploitation des ressources marines et aux questions du transport, et aérienne, compte tenu des enjeux de cette question pour notre industrie touristique ;
- ✓ L'équipement en infrastructures utiles au développement durable, économique et social, ou à l'exercice des compétences de nos communes ou du Pays dans le domaine environnemental.

On indiquera d'ailleurs qu'il est financièrement plus intéressant pour nous de demeurer dans le régime applicable aux P.T.O.M plutôt que d'emprunter celui applicable aux Etats indépendants des pays

³⁷⁹ Sachant que « la Commission souhaite par ailleurs développer un partenariat plus actif avec les P.T.O.M en matière de coopération dans d'autres domaines tels que la politique économique, les entreprises, la politique de l'emploi et la politique sociale, le commerce et les investissements, les infrastructures (y compris pour le système Galileo, dans la mesure où les P.T.O.M sont des candidats réels ou potentiels pour le développement des infrastructures terrestres), la recherche, les affaires maritimes et la gouvernance maritime, l'approvisionnement énergétique, l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables, la bonne gouvernance (y compris dans le domaine fiscal, financier et judiciaire), le développement de la société civile, les échanges culturels, les médias, l'éducation et la formation, les migrations mais aussi la lutte contre le crime organisé, le trafic des êtres humains, le terrorisme, le blanchiment d'argent, la fraude fiscale, les stupéfiants et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ainsi que la coopération administrative, policière et judiciaire. De plus, la coopération dans le domaine des transports maritimes et aériens – y compris en ce qui concerne l'espace aérien commun – peut contribuer de manière significative à l'intégration des P.T.O.M au sein de leur région et à un renforcement des liens entre les P.T.O.M et la Communauté » (source : Livre vert sur « l'avenir des relations entre l'Union européenne et les pays et territoires d'outre-mer » – juin 2 008, page 12).

Pour sa part, le gouvernement polynésien s'est officiellement positionné sur cette évolution des conditions de notre association à l'Europe en retenant en octobre 2 008 les cinq axes suivants :

- I. « Une association rénovée basée sur une relation prenant en compte la diversité et la particularité des P.T.O.M qui rompt avec le parallélisme de traitement avec les Etats A.C.P longtemps de mise et se distingue de la catégorie des régions ultrapériphériques (R.U.P) ;
- II. Un accompagnement par la Communauté européenne au développement durable des P.T.O.M en leur permettant d'exploiter leurs potentiels économiques et de recherche ;
- III. Une intégration des handicaps structurels des P.T.O.M par la définition de la notion de vulnérabilité pour prendre en considération la dimension environnementale intrinsèque au développement des territoires insulaires ;
- IV. Une compétitivité et une intégration régionale graduelle accrues dans les marchés régionaux et mondiaux au travers de la mise en place d'instrument de soutien en faveur des entreprises des P.T.O.M ;
- V. La Polynésie française, un P.T.O.M français œuvrant en tant que « poste avancé » pour l'Europe dans le Pacifique et contribuant au rayonnement de l'Union européenne dans le monde » (source : communication n° 59/PR du 15 octobre 2 008, page 3).

Lire également l'avis n° 49/2 008 du 14 octobre 2 008 émis sur ces questions par le Conseil économique, social et culturel (www.cesc.pf).

A.C.P associés à l'Union européenne : « *le niveau par habitant des aides financières destinées aux P.T.O.M est considérablement plus élevé que la moyenne A.C.P. (...) Dans le cadre du 10^{ème} F.E.D (2 008 – 2013), la moyenne du niveau par habitant des aides financières communautaires destinées aux P.T.O.M est environ six fois plus élevée que la moyenne du niveau par habitant des aides financières communautaires destinées aux Etats A.C.P* »³⁸⁰. C'est une motivation supplémentaire pour que nous demeurions au sein de l'Ensemble national et rejetions le rêve d'indépendance d'Oscar Temaru.

Par un effet de synergie avec notre action propre et les concours susceptibles d'être obtenus de l'Etat, il y a dans cette rénovation de nos relations avec l'Europe un potentiel effet levier de notre développement économique qui ne saurait être négligé. C'est un des axes futurs de notre politique. Pour autant, cette coopération désirée doit s'inscrire dans le cadre du respect de nos compétences et ne pas se traduire, dans les faits ou dans les actes, par un recul des acquis de notre Autonomie au profit d'une extension des pouvoirs d'intervention ou de réglementation directe de l'Europe en Polynésie française. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le statut de « région ultrapériphérique » (R.U.P) bénéficiant actuellement à la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion ne nous semble pas adapté à la Polynésie française.

Un choix fondé sur un outil institutionnel favorable :

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, notre appartenance à l'Ensemble national est pour nous un enrichissement. Sa perpétuation a encore du sens et de l'intérêt dans un monde de plus en plus globalisé et interdépendant. Et dans le cadre de ce lien, l'Autonomie est l'instrument institutionnel entre nos mains pour exister et nous imposer en tant que Polynésiens libres³⁸¹.

Etre autonomiste aujourd'hui, c'est donc :

- ✓ Etre sincèrement convaincu, dans un monde formé de grands blocs concurrents en évolution permanente, du rapport du faible au fort, de ce qu'il implique en terme de risque de marginalisation ou de finlandisation, et de l'avantage de se fédérer à une puissance de référence ;

- ✓ Etre pleinement conscient que le maintien de liens étroits avec la France résulte d'une longue histoire commune qui, au-delà des méfaits de la colonisation, s'est ouverte sur plus de respect à notre égard, sur un développement dont la somme des avantages est supérieure à celle des inconvénients ;

³⁸⁰ Livre vert sur « l'avenir des relations entre l'Union européenne et les pays et territoires d'outre-mer » – juin 2 008, page 5.

³⁸¹ Tout l'inverse de l'image d'opprimés qu'a dépeint de nous Oscar Temaru lors de ces pérégrinations auprès du Conférence des Eglises du Pacifique (Pacific Conference of Churches (P.C.C) ou au moment de la réunion du Forum des îles du Pacifique à Auckland (Nouvelle-Zélande) (cf. note n° 39 ci-dessus).

- ✓ Considérer que si la France a des devoirs de solidarité à notre égard, elle a aussi le droit de nous demander que nous prenions notre juste part des efforts collectifs à consentir. Par voie de conséquence, notre degré d'attachement véritable à la France ne doit pas se mesurer, comme ce peut être le cas pour certains élus se déclarant de la mouvance autonomiste, à l'entrebâillement plus ou moins large et constant de son tiroir caisse ;
- ✓ Vouloir user des compétences qui nous ont été attribuées, de surcroît dans le sens du bien commun et de l'intérêt général. Nous devons donc éviter d'avoir pour réflexe premier, d'une part, de favoriser ou de stigmatiser un acteur plutôt qu'un autre³⁸², d'autre part, d'user de facilité en reproduisant ici, par exemple, des textes conçus pour la métropole³⁸³. Faire tout cela, c'est en effet courir le risque de ne pas être neutre et de vider de tout contenu et de tout sens le principe même d'autonomie. Il nous faut donc avant tout faire œuvre d'une construction réglementaire originale, négociée et pleinement adaptée à notre situation. Et c'est de la responsabilité des gouvernants, de leur cabinet et des chefs de service que d'y veiller scrupuleusement ;
- ✓ Admettre que l'Autonomie est un acquis précieux, productif ; qu'il nous faut dès lors l'assumer et nous comporter en gens responsables et adultes³⁸⁴ ;
- ✓ Avoir intégré aussi que l'Autonomie est une lutte de tous les instants pour en être dignes et la défendre, notamment face aux représentants de l'Etat, de toutes les agressions ou remises en cause éventuelles plus ou moins sourdes. C'est parler fort quand il le faut, et avec des arguments travaillés ; ce n'est pas se réfugier continûment dans la fuite vers l'indépendance, pour essayer d'arracher tel ou tel avantage sur la base de la dénonciation des outrages du passé et de leur réparation permanente.

L'objectif d'indépendance n'est pas pour Oscar Temaru la quête de la dignité du futur ; c'est vivre dans la nostalgie d'un passé vieux de deux siècles que l'on proclame avoir été plus heureux pour le peuple, ce qui dans notre cas est loin d'avoir été démontré par les historiens.

³⁸² C'est notamment le sens des critiques portées par Christophe Plée, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E), à l'égard du projet de texte visant à réglementer l'implantation de nouveaux commerces proposé par Pierre Frébault, ministre chargé de l'économie : « *la C.G.P.M.E se refuse à voter des lois qui visent un groupe ou une entreprise. On travaille pour l'ensemble des entreprises de Polynésie française* » (source : "la Dépêche de Tahiti", édition du 24 septembre 2 011, page 14).

³⁸³ C'est d'ailleurs ce que le Conseil économique, social et culturel (C.E.S.C) a rappelé avec force dans son avis portant sur le projet de loi du Pays portant réglementation de la concurrence présenté par Pierre Frébault, ministre en charge de l'économie : « *le C.E.S.C déplore le réflexe de nos législateurs locaux qui consiste à retranscrire sans aucune véritable adaptation la réglementation nationale au plan local. En l'espèce, il relève une nouvelle fois que l'économie générale du présent projet de texte constitue un « copier-coller » du code de commerce national sans que les rédacteurs du projet ne se soient attachés à trouver des normes adaptées au tissu économique du Pays. L'autonomie consisterait donc à recopier systématiquement ce qui existe en métropole ?* » (Source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 24 septembre 2 011, page 5).

³⁸⁴ Patrick Peaucellier, ancien ministre des finances de 1 991 à 2 011 : « *franchement, l'autonomie impose des devoirs. Il est vraiment dommage que l'on ait oublié ces devoirs si bien que maintenant nous sommes dans la main des bailleurs de fonds, dans la main de personnes de l'administration centrale, dans la main de l'Etat, pour décider ce qu'il y a à faire. L'autonomie implique que l'on règle nos problèmes chez nous par nous-mêmes. Mais pour ce faire, on se doit d'être exemplaire* » (source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 24 octobre 2 011, page 7).

C'est également se placer dans la peau d'un accusateur public du colonisateur, à l'image, sous la Terreur de la période révolutionnaire française, d'un Fouquier-Tinville. C'est peut être aussi devoir répondre positivement à la question suivante posée, dans un éditorial, par Caroline Perdrix³⁸⁵, faite pour elle de disposer d'une définition précise du projet de société qu'a prévu Oscar Temaru : « *l'indépendance, est-ce se vendre à quelqu'un d'autre, tout en condamnant sa population à ne pas pouvoir quitter ses îles, faute de devises ou de moyens de transport ?* ».

Etre un autonomiste polynésien convaincu, aujourd'hui et demain, c'est donc être tout d'abord bien dans sa peau et « droit dans ses bottes » face à la France et à son incarnation, l'Etat et ses représentants.

C'est aussi être dans un esprit exigeant de réconciliation et d'ouverture à l'autre, celui avec lequel nous partageons déjà historiquement des choses communes.

C'est ensuite, non pas la négation du passé ou la posture accusatoire permanente des indépendantistes, mais la connaissance lucide de celui-ci dans tous ses aspects positifs et négatifs.

C'est, consécutivement, une ouverture sur un futur à construire tous ensemble, pour le bénéfice de tous, l'objectif final étant d'aboutir à **la société de la dignité** en mettant en œuvre le cœur de notre projet, celui de la société de l'Initiative.

*

* *

³⁸⁵ « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 28 septembre 2011, page 3.

Jusqu'à ce jour, le modèle de développement qui a porté la Polynésie française était essentiellement inspiré du dirigisme étatique, notamment en raison des impératifs de la Défense nationale et des intérêts stratégiques de la France, et des principes de l'Etat providence qui pourvoit à tout et inspire tout, quant il ne met pas, lui-même, tout en œuvre.

Ce modèle a vécu et doit être remplacé par la société de l'Initiative, qui tend à repositionner la place, le rôle et les modes d'intervention de chacun dans le jeu politique, économique et social global.

Quels en sont les grandes composantes structurantes ?

Un système qui sait impliquer, écouter, dialoguer et concerter :

Jusqu'à ce jour, les choix de développement de la Polynésie française ont été l'apanage des pouvoirs publics, à Paris ou à Papeete, tant au stade de leur initiative que de leur mise en œuvre, et ont été, vaille que vaille, imposé au corps social, souvent au gré des intérêts catégoriels, corporatistes ou partisans.

Cette vision, que nous qualifierons de technocratique ou d'éclairée, doit être remplacée par la construction d'un système sachant faire demain la part belle au choix démocratique, à l'individu en tant que décideur de son avenir, individuel comme collectif, et acteur responsable de celui-ci. L'écoute du corps social, la concertation avec lui et son implication sont les valeurs cardinales de ce système³⁸⁶.

*

Ces valeurs sont partagées par les diverses communautés de notre société (les minorités, les personnes âgées, en voie d'exclusion sociale et économique,...), et en particulier par la jeunesse.

Celle-ci aspire en effet à une citoyenneté active et responsable, et souvent elle s'impatiente d'être aidée à comprendre le sens des choses, surtout lorsque c'est son avenir qui est en jeu, de trouver sa juste place dans le jeu social et économique et de peser sur le cours des événements, qu'ils soient politiques, culturels, économiques,... A cet égard, notre politique en faveur de la jeunesse se veut répondre à ces attentes et de traduire en actes concrets de telles aspirations, telles que celles-ci sont notamment traduites dans la « Charte de la jeunesse du Pacifique », adoptée par près de 1 000 représentants réunis

³⁸⁶ C'est tout l'inverse de l'attitude fermée, hautaine et méprisante qu'a pu avoir Oscar Temaru à l'égard des zéloteurs émanant de la société civile s'inquiétant, en juillet / août 2 011, des conséquences néfastes de son projet de loi de Pays portant création d'un code de la propriété publique en Polynésie française.

Sous la pression conjuguée de l'opinion publique et de l'opposition, ce texte sera en définitive retiré par Oscar Temaru des travaux de l'assemblée en septembre 2 011, au motif officiel, selon Antony Géros, vice-président, « *que l'Etat finalement revient sur son positionnement et accepte de revisiter l'article 31 du statut qui permet de mettre en œuvre des lois de participation* » de la Polynésie française à des compétences de l'Etat (source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 3 septembre 2 011, page 5).

dans le cadre du « Festival de la jeunesse du Pacifique » à Papeete, du 17 au 22 juillet 2006, et venus de 25 pays et territoires du Pacifique, ou encore dans la « Charte de la jeunesse polynésienne »³⁸⁷ adoptée en novembre 2010.

Ce serait démagogique de demander aux jeunes de s'impliquer dans la Politique, de prendre des initiatives pour le développement du Pays si, préalablement, on ne leur enseignait pas les clés du système en étant partie prenante de nos espaces de concertation, de décision, si on ne les écoute pas. On leur donnerait ainsi la possibilité de s'exprimer au sein même d'une institution qu'ils ne comprennent pas et qui décide pour eux ; c'est la perception des jeunes de notre institution. Or, ce n'est pas prendre le pouvoir qui est leur préoccupation essentielle, c'est se faire entendre et que l'on tienne compte de leurs idées !

Face à cette aspiration, nous donnerons demain plus de place à la consultation de la jeunesse, à son implication dans la vie sociale, politique, économique ou culturelle du Pays. Nous organiserons mieux sa représentation dans des instances consultatives les concernant. Nous les intégrerons dans des instances délibératives lorsque cela sera nécessaire à l'adoption de bonnes mesures les concernant, avec des pouvoirs délibératifs si la loi guidant leur capacité l'autorise.

*

Sur un autre plan, la simple reproduction du modèle occidental, voire métropolitain, de développement ne devra être pris que pour ce qu'il a de meilleur, de plus adapté à la situation polynésienne et à la solution de ses problèmes, car autrement il pourra être source d'exclusion, d'incompréhension et de discorde. Toujours, il faudra lui préférer la démarche qui permet, grâce au statut d'Autonomie dont jouit la Polynésie française, l'expression des valeurs, de la sociologie et de la culture qui fondent l'identité et la personnalité polynésiennes³⁸⁸.

C'est dire aussi la pertinence du propos suivant tenu par la Fédération des associations d'étudiants de Polynésie française (F.A.E.P.F) : « *la Polynésie française est un territoire totalement unique et mérite donc des réformes uniques, quelles soient politiques, économiques ou sociales* »³⁸⁹. Et c'est bien à la mise en œuvre pratique de ce concept que nous ambitionnons aujourd'hui d'œuvrer.

³⁸⁷ Reproduite en annexe documentaire.

³⁸⁸ Christian Cau, ancien président du tribunal administratif : « *Mais que les choses soient claires, la Polynésie a peut être des progrès à faire, mais je ne suis pas sûr que l'Etat ait toujours fait le nécessaire pour apporter à la Polynésie le soutien intellectuel qu'il pourrait lui apporter pour l'aider à surmonter un certain nombre de difficultés. Mon séjour de trois ans m'a amené à constater que le métropolitain arrive avec ses schémas et a du mal à en sortir. Donc il reproduit un modèle qui n'est pas adapté à la Polynésie, mais qui ne pourra pas constituer la solution pour régler certains problèmes* » (source : Les Nouvelles de Tahiti, édition du 21 juillet 2011, page 9).

³⁸⁹ Cahier de réflexion des étudiants des A.E.P.F (C.R.E.A) – « *Te pu feruri o te 'ui hou* », n° 1, année universitaire 2010 – 2011, page 4.

Un système fondé sur la culture de l'initiative privée :

L'économie dirigiste, qui s'exprime à travers un fort taux d'interventionnisme économique de la puissance publique, doit céder la place à un système fondé sur la promotion de l'initiative privée, sur le respect, la promotion et la défense de l'entreprise libérale, sève de toute économie moderne compétitive³⁹⁰.

Cela suppose tout d'abord un repositionnement du secteur public sur son cœur de métier, le service public ; la protection et l'intégration des plus faibles ou des minorités ensuite ; et enfin, la régulation d'un jeu loyal entre tous les acteurs économiques, source de stimulation et d'émulation et non pas de rente, pour garantir le développement sur le long terme.

Un système fondé sur l'ouverture, l'attrait et l'esprit de conquête :

Que cela soit pour des motifs de recherche d'une identité polynésienne qui serait perdue ou en raison d'une volonté de se protéger des influences venant de l'extérieur, la tentation a souvent été grande – et réalisée – dans le passé de vivre dans le protectionnisme, d'ériger des barrières vers l'extérieur, oubliant au passage que ces mêmes obstacles valaient souvent pour nous-mêmes.

Or, dans un monde moderne fondé essentiellement sur l'existence de grands blocs, la mondialisation et la libération de tous les échanges, le repli sur soi, la construction d'un « mur de Berlin » apparaissent dorénavant comme des non sens, des éléments contre-productifs à nos intérêts de développement.

De la même façon, la fermeture au reste du monde, outre qu'elle est une fiction à l'heure de l'Internet et du e-commerce, tue le dynamisme. Elle constitue un obstacle majeur au rayonnement extérieur de la Polynésie française et un frein pour les piliers de notre économie, dont les débouchés ou les perspectives de croissance sont toutes fondées sur la conquête des marchés extérieurs, à défaut pour nous de disposer d'un grand marché intérieur.

Par ailleurs, au moment où les subsides étatiques ne sont plus durablement en mesure d'entretenir notre développement, la captation des capacités d'investissements étrangers apparaît comme une opportunité à saisir pour financer un retour de la croissance.

Nous avons donc besoin d'un système, économique ou social, ouvert, attrayant et conquérant.

³⁹⁰ Il apparaît utile de savoir qu'au 31 décembre 2 010, l'Institut de la statistique (I.S.P.F) avait répertorié l'existence de 20 767 entreprises actives, dont 88 % comportaient une ou deux personnes et 79 % étaient des entreprises individuelles.

Comme en 2 009, preuve du repli tendanciel du parc, il nous faut constater en 2 010 un taux de radiation (2 264) supérieur à celui des créations (2 073), soit une perte nette de 191 entreprises (source : Institut de la statistique (I.S.P.F), « Points forts de la Polynésie française », n° 6/2 011, « les entreprises polynésiennes en 2 010 », page 2).

Un système fondé sur les principes du développement soutenable³⁹¹ et solidaire :

La crise énergétique, l'accroissement du coût des matières premières, le changement climatique mondial, la nécessité de se préserver de toute crise sanitaire majeure et de lutter contre les facteurs de pollution ou d'endommagement de notre patrimoine naturel³⁹² ou culturel,..., sont autant de défis que les futures politiques publiques devraient relever.

A côté de l'économie classiquement admise, fondée sur la financiarisation des relations commerciales, l'échange des biens et services, la recherche du profit, il nous faut envisager de développer complémentaires les activités d'une économie sociale³⁹³.

En effet, de la solution qui pourra être apportée à ces différents problèmes, un avantage compétitif important pourra ou non bénéficier à la Polynésie française et être capitalisé, dans la logique d'un bon vivre et d'un bien vivre ensemble.

³⁹¹ Stéphane Hessel – « Engagez-vous », Editions « L'Aube » - 2 011 – page 29 : « *le développement soutenable signifie qu'il ne faut pas exploiter les ressources de manière sauvage et pour le court terme. Il faut au contraire les traiter comme le ferait un bon jardinier, c'est-à-dire faire pousser des plantes ou faire naître des techniques dans des conditions qui leur permettent de continuer à se développer : l'énergie et les ressources doivent être renouvelables. Cela ne veut pas dire qu'il faut produire moins, mais autrement : produire beaucoup moins de ressources qui risquent de mettre en danger la planète, et produire davantage de ressources qui répondent aux besoins réels des populations* ».

« *L'atelier 1 estime que le secteur public a néanmoins un rôle très important à jouer dans le futur de la Polynésie française en investissant dans un développement durable et équitable, ce qui favoriserait la croissance économique, augmenterait les recettes fiscales et permettrait d'alléger les contraintes budgétaires de la Polynésie française et de lui permettre d'investir dans son futur (cercle vertueux)* » (source : actes des « Assises du service public », page 23).

³⁹² Menée de 2 008 à 2 010 par le « World Wide Foundation » (W.W.F), en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées et les services du Pays, l'analyse éco-régionale de Polynésie fait apparaître l'existence de 60 îles ou atolls présentant un intérêt remarquable pour la préservation et la gestion de ces espaces. Ainsi :

- 16 îles présentent « *un intérêt prioritaire majeur* » sur le plan écologique, car « *irremplaçables à l'échelle de la Polynésie française et nécessitant donc un enjeu de protection et de gestion fort* » ;
- 31 îles présentent « *un intérêt prioritaire* », eu égard à leur situation écologique, et « *un enjeu de protection et de gestion et / ou de connaissance* » ;
- 11 îles subissent des usages et des pressions importants et présentent « *un enjeu prioritaire de connaissance (...) et éventuellement de gestion* » (source : « les Nouvelles de Tahiti », édition du 9 mars 2 012, page 17).

³⁹³ Stéphane Hessel – « Engagez-vous », Editions « L'Aube » - 2 011 – page 54 : « *A côté de l'économie financière enfermée dans la notion de profit, il peut y avoir une économie différente. Des formes d'économie solidaire peuvent exister au côté de formes capitalistes. Cette évolution est bénéfique et inscrite dans les mentalités les plus modernes. Il y a une modernité de l'économie sociale qui me paraît de bon augure. Mais il ne faut pas considérer cela comme susceptible de prendre complètement la place de l'économie de marché conventionnelle. En donnant à l'économie de marché des limites et des régulations, on laisse toute sa place à l'économie sociale.* »

Un système construit sur la connaissance, la mémoire et la créativité :

La Polynésie française ne pourra évoluer sereinement demain que si elle a su se réconcilier avec sa culture et l'aborder d'une manière apaisée et constructive, certainement pas dans la polémique et la confrontation idéologique et politique.

Dès lors, pour avancer, nous devons disposer d'une connaissance de notre histoire et de la société traditionnelle de laquelle nous sommes issus. Ceci suppose que nous sachions disposer des outils de recherche et de diffusion au service de cette connaissance et que nous en facilitions la vulgarisation et l'accès à l'égard du plus grand nombre et aux conditions les plus économiques pour tous.

Simultanément, la culture n'est pas une donnée figée dans le temps. Elle a vocation à s'ouvrir aux influences contemporaines, à évoluer, à se diversifier, à être un centre d'attrait et, éventuellement, d'influence dans un monde ouvert, un réservoir d'emplois et d'activités.

De la même façon, la culture n'est pas au seul bénéfice d'une élite mais à celui de la société toute entière. Elle doit être démocratisée.

Et pour qu'il en soit ainsi, si possible en tous lieux de notre pays, les pouvoirs publics se doivent d'aider à la création des infrastructures publiques et privées nécessaires à son exercice et soutenir, par des dispositifs appropriés, son expression diverse.

*

* *

La **société de la dignité** que nous proposons n'est pas celle de la négation du rôle et de la place des pouvoirs publics dans le jeu social ou économique, au motif qu'ils auraient pu faillir ou ne pas se montrer, ces dernières années, à la hauteur des enjeux et des difficultés.

C'est au contraire celle qui reconnaît en particulier à la puissance publique, au service de la société de l'Initiative décrite ci-avant, un véritable rôle, celle du stratège³⁹⁴, une vraie place, celle dévolue à un service public moderne et efficace, c'est-à-dire refondée dans ses moyens, ses objectifs, son périmètre et ses logiques d'intervention.

Une puissance publique rénovée devra remplir les trois grandes fonctions suivantes :

1. La promotion de l'égalité des chances et de la justice sociale :

Il nous faut aujourd'hui remettre en route et rendre plus productif que jamais, les différents éléments leviers de l'ascenseur social : la bonne éducation, la bonne culture, la bonne formation, la bonne insertion des générations montantes dans le tissu social et économique.

Avec le droit à la santé et à la solidarité à l'égard des plus fragiles d'entre nous ou les plus anciens³⁹⁵, ils forment une fonction de base dont les fondements, les modalités, l'exercice ou la garantie de l'effectivité sur le long terme incombent totalement à la puissance publique.

2. L'encouragement du dynamisme social et économique :

Le monde contemporain et futur sera celui où des sociétés humaines demeureront mortelles, disparaîtront si elles ne savent pas puiser en elles-mêmes, dans leurs racines, dans leurs valeurs culturelles et identitaires, dans leurs mécanismes politiques et sociaux, dans leurs ressources, dans leur volonté d'exister, de durer et de peser..., l'aptitude à se régénérer, à se moderniser, à s'ouvrir aux autres, bref d'être capables de réformes, d'adaptation et de dynamisme.

³⁹⁴ Stéphane Hessel – « Engagez-vous », Editions « L'Aube » - 2 011 – page 56 : « *il ne suffit pas d'être conscient, encore faut-il être stratège. J'attends des responsables politiques qu'ils nous décrivent la stratégie qu'ils se proposent d'employer.* »

³⁹⁵ Dans son rapport d'auto-saisine du 23 août 2 011, intitulé « les personnes âgées en Polynésie française », le Conseil économique, social et culturel a bien défini :

- les enjeux économiques, financiers et sociaux posés par le vieillissement tendanciel de la population polynésienne : ainsi, si en 1 988 on dénombrait 9 844 personnes de plus de 60 ans, contre 22 700 en 2 007, elles devraient être 54 877 en 2 027 ;
- la nécessité corrélative de concevoir et de décliner suffisamment tôt en ce domaine une politique structurée et globale de réponse à ces problèmes appelés à prendre une tournure de plus en plus aigüe.

Il revient à la puissance publique et à ses dirigeants d'encourager ce dynamisme social et économique, antithèse de l'assistanat et de la dépendance :

- ✓ en anticipant l'avenir par l'action bénéfique de la recherche et d'une politique ambitieuse de l'aménagement du territoire ;
- ✓ en luttant contre tous les phénomènes de rente et en développant la concurrence, l'esprit de la création et celui de l'entreprise³⁹⁶ ;
- ✓ en créant l'environnement favorable au mouvement, à l'ascenseur social, à l'ouverture sur le monde et à la croissance économique ;
- ✓ en incitant nos jeunes à se former et à occuper les emplois les plus qualifiés de nos administrations et de notre économie³⁹⁷ ;
- ✓ en mettant en place un environnement fiscal favorable au développement de la société de l'Initiative, au financement du service public et à une plus juste redistribution des richesses produites. Sur ce dernier point, il faut avoir présent à l'esprit que « *selon l'enquête sur les conditions de vie en Polynésie française, réalisée en août 2 009 avec le concours de l'Agence française de développement (A.F.D) et l'Institut de la statistique de la Polynésie française (I.S.P.F), (...) les inégalités de revenus entre ménages sont élevées : 20 % des ménages polynésiens les plus riches disposent de près de la moitié du revenu total des ménages (47 %), alors que 20 % des ménages les plus pauvres en reçoivent 6 %. L'indice de mesures des inégalités se rapproche des indices rencontrés dans certains Etats d'Amérique du sud* »³⁹⁸. Dans ces conditions, nous avons besoin d'une fiscalité juste et adaptée aux capacités contributives de chacun, transparente quant à son usage et à ses justifications, cohérente au regard de ses buts et aussi simple que possible ;
- ✓ en se dotant d'un outil administratif et de procédures et de processus d'intervention économes, efficaces, strictement proportionnés aux besoins de la gestion des affaires publiques et susceptibles d'adaptation permanente ;

³⁹⁶ Les activités de l'Association pour le développement de l'initiative économique (A.D.I.E) attestent du potentiel des Polynésiens à créer leur propre emploi et du succès de la formule du microcrédit depuis sa récente création : « *on est à peu près à 136 millions de F.CFP [de crédits engagés]. 380 microcrédits, ça représente plus de 290 entreprises financées et 319 emplois créés. Au niveau national, pour une entreprise financée, c'est 1,32 emploi créé. En Polynésie, on est à 1,12* » (Source : Emmanuel Legras, directeur de l'A.D.I.E, « La Dépêche de Tahiti », édition du 20 octobre 2 011, page 17).

³⁹⁷ Est contraire à cette démarche, l'intention d'Oscar Temaru de faire venir des médecins cubains pour pourvoir aux vacances de postes d'agents de santé dans les îles.

³⁹⁸ « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 10 août 2 011 – page 6.

- ✓ en prenant soin de notre environnement et de nos richesses humaines³⁹⁹, culturelles ou naturelles ;
- ✓ en régulant les éventuels abus par une réglementation ou des mécanismes d'intervention adaptés, c'est-à-dire financièrement supportables pour la société de l'Initiative et dûment ciblés pour corriger les problèmes rencontrés.

3. Le pilotage de la société :

La gestion du mouvement et du dynamisme économique et social ne saurait souffrir d'approximation, d'improvisation et d'amateurisme. Elle requiert à l'inverse, sous le contrôle d'un peuple attentif à sanctionner les dérives, une élite, politique ou sociale, consciente de son rôle⁴⁰⁰, compétente, motivée et pétrie d'esprit démocratique, ayant pour objectif de :

- ✓ placer l'intérêt général devant l'intérêt partisan, catégoriel, corporatif ou individuel ;
- ✓ se montrer soucieuse d'écoute du corps social et d'encourager l'esprit participatif de celui-ci à la définition et à la mise en œuvre des choix de son développement.

Dans ces conditions, la logique de la confiance⁴⁰¹ et la notion d'exemplarité⁴⁰² sont les premières vertus du responsable public, au même titre que la fidélité à ses convictions, susceptibles d'engager un mouvement d'adhésion et d'entraînement de la population.

³⁹⁹ Benoît XVI, discours devant le Bundestag (parlement allemand), 2 011 : « *l'importance de l'écologie est désormais indiscutée. Nous devons écouter le langage de la nature et y répondre avec cohérence. (...) il existe aussi une écologie de l'homme. L'homme aussi possède une nature qu'il doit respecter et qu'il ne peut manipuler à volonté. L'homme (...) est esprit et volonté, mais il est aussi nature, et sa volonté est juste quand il écoute la nature, la respecte et quand il s'accepte lui-même pour ce qu'il est, et qu'il accepte qu'il ne s'est pas créé de soi. C'est justement ainsi et seulement ainsi que se réalise la véritable liberté humaine* ».

⁴⁰⁰ Christian Cau, ancien président du tribunal administratif : « (...) *au vu de la durée des sessions et la durée de travail réel de l'assemblée, je ne suis pas sûr que l'assemblée ait tout à fait, effectivement, conscience de la tâche qui l'attend. Il y a un travail énorme à faire. L'assemblée a une fonction indispensable dans l'équilibre de la Polynésie entre le président, le gouvernement et les administrés. C'est une fonction importante. Et je ne sais pas si la totalité des membres de l'assemblée, si la majorité des membres, ont pleinement conscience de la responsabilité qui est la leur pour l'avenir de la Polynésie. Il est urgent d'agir. On évolue à la vitesse grand V* » (source : « Les Nouvelles de Tahiti », édition du 21 juillet 2 011, page 9).

⁴⁰¹ Lire à cet égard : Hervé Sérieyx- « Confiance, mode d'emploi » - Editions « Maxima » - 2 009

⁴⁰² Est le contraire du principe d'exemplarité des dirigeants publics et « *une honte* » (Edouard Fritch – source : « les Nouvelles de Tahiti », édition du 2 septembre 2 011), le fait par exemple pour Jacqui Drollet, président de l'Assemblée de la Polynésie française, de plaider en faveur d'une gestion vertueuse des finances de son institution, pour faire des économies, et de s'octroyer en catimini une rallonge de moitié de ses crédits de consommation de carburant aux simples motifs que, comme d'autres Polynésiens moins avantagés, « *quotidiennement, je fais un peu plus de 100 km avec ma voiture* » et qu'il est, lui, à la différence du Polynésien lambda, un élu (« Les Nouvelles de Tahiti », édition du 31 août 2 011, page 5).

Tout responsable public se doit également d'être porteur d'une vision du développement du pays et d'une capacité à la décliner en actions concrètes favorables au plus grand nombre et de la mettre en œuvre dans le rassemblement.

*

* *